

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article8693>

Alliot-Marie : Edvige ne sera pas modifié "sur le fond"

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : mercredi 17 septembre 2008

Spyworld Actu

Après les demandes répétées de Nicolas Sarkozy, la ministre de l'Intérieur assure qu'elle travaille à "rassurer" les détracteurs du fichier policier recensant les personnes "susceptibles de porter atteinte à l'ordre public" tout en insistant que le texte serait simplement "rédigé différemment".

Le gouvernement n'a pas l'intention de modifier en profondeur le contenu du fichier de police Edvige, qui a provoqué un tollé en France, a indiqué Michèle Alliot-Marie, mercredi 17 septembre.

La ministre française de l'Intérieur, qui mène cette semaine une concertation pour tenter de clore la polémique, a affirmé sur RTL que le texte serait aménagé mais pas changé sur le fond.

"Sur le fond, non", a-t-elle dit. "En revanche il sera rédigé différemment de façon à ce que les craintes infondées ou les inquiétudes réelles qui s'étaient manifestées trouvent des réponses et des solutions".

Les mineurs seront fichés

En l'état actuel du décret du 1er juillet, Edvige recense les personnes "ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui jouent un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif".

Y figurent aussi celles "susceptibles de porter atteinte à l'ordre public", y compris les mineurs à partir de 13 ans.

Michèle Alliot-Marie a indiqué qu'il n'était pas question de revenir sur ce dernier point, rappelant que 13 ans correspondait à la responsabilité pénale, et que 46% des vols à main armée ainsi que 25% des viols étaient commis par des mineurs.

Elle a ajouté que le fichier pourrait être assorti d'un "droit à l'oubli" pour les personnes ayant commis des infractions à un jeune âge "et qui se comportent bien par la suite", après un délai qui reste à définir.

La mention "atteinte à l'ordre public" pourrait en outre être remplacée par une référence à "l'atteinte à la sécurité publique, aux personnes et aux biens".

Trois parties

Selon la ministre, le fichier sera découpé en trois parties. L'une traitera de la délinquance, une autre des personnes "qui vont exercer des professions dont la loi exige que l'on fasse des enquêtes administratives" et une troisième concernera les personnalités.

Malgré ces aménagements, le collectif "Non à Edvige" et une douzaine d'organisations entendent toujours obtenir l'abrogation du décret créant le fichier. Une journée de mobilisation est le 16 octobre, pour la Sainte-Edvige.

Le Parti socialiste a réclamé un "débat législatif" sur ce fichier dont il demande lui aussi l'abrogation, option que doit examiner en décembre le Conseil d'Etat, saisi par les principaux syndicats et un collectif d'associations. "C'est un

Alliot-Marie : Edvige ne sera pas modifié "sur le fond"

fichier comportementaliste, en quelque sorte, ça s'appelle là un Etat policier poussé dans son raffinement un peu trop loin", a déclaré mercredi sur LCI le député PS de Saône-et-Loire, Arnaud Montebourg.

"Et le fait de diviser en trois la répartition de ces données ne change pas le fait que ces données y seront quand même", a-t-il ajouté.

Le président UMP de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, a jugé pour sa part sur i-Télé que les modifications annoncées par la ministre de l'Intérieur allaient "dans un sens qui me paraît tout à fait satisfaisant dans la mesure où tout ce qui est pour la sécurité sera maintenu et tout ce qui n'a rien à voir avec la sécurité directement en sera exclu".

Post-scriptum :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/actu...>